

Règlement des études de Master

Durée des études de 2^e cycle

Le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2) se font en un an chacun, l'année étant comptée à partir du lancement avec l'enseignant du dossier de synthèse (DS) en M1 ou du mémoire en M2 (voir ci après). Une dérogation d'un an pour le M1 et d'un an pour le M2 peut être accordée par le directeur pédagogique si l'étudiant n'est pas à plein temps.

Le cursus

Le 2^e cycle des études en théologie est un cycle de recherche et de spécialisation. L'étudiant devient étudiant-chercheur.

« On y enseigne les disciplines particulières correspondant aux divers secteurs de la spécialisation et on y donne des séminaires et travaux pratiques pour acquérir l'usage de la recherche théologique scientifique » (Constitution apostolique *Veritatis Gaudium*, art. 74).

Les étudiants se spécialisent notamment par une double production écrite, à savoir la rédaction d'un dossier de synthèse et d'un mémoire dans la discipline choisie. Ce travail suppose de consacrer un temps important à l'étude et aux recherches (participation aux séminaires, à des journées d'études et colloques, recherche en bibliothèque).

Le dossier de synthèse (DS) de M1

– Le dossier de synthèse pourra :

- soit étudier la pensée d'un ou de plusieurs auteurs ; le travail montrera comment l'étudiant a compris cette pensée.
- soit présenter un débat, l'état des lieux d'une question disputée et ses enjeux. Dans ce cas, le travail, à partir d'une recherche bibliographique, montrera ce qui a été publié de pertinent sur une question, en dégagera l'essentiel.

Généralement, il convient de présenter au tuteur un éventail assez large d'ouvrages récents sur la question choisie, de façon à parvenir avec lui à une sélection d'environ trois penseurs.

– Le dossier de synthèse doit donc refléter :

- l'acuité de lecture de l'étudiant (choix des lectures, analyse, prise de distance avec les textes),
- sa capacité de synthèse,
- son aptitude à problématiser une question.
- sa faculté à organiser sa pensée

Le dossier de synthèse comportera **au maximum 85 000 signes**, espaces et notes comprises, soit une **quarantaine de pages** recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom et le prénom du candidat, le titre du dossier, suivi de la mention : Dossier de synthèse présenté en vue du Master 1 de Théologie, mention : X, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail qui sera **au plus tard le 15 mai**.

Le dossier de synthèse est à remettre en **trois exemplaires** au directeur pédagogique. **Une version électronique obligatoire** est à envoyer au tuteur et au directeur pédagogique.

Le mémoire de M2

Il peut s'inscrire dans la suite du dossier de synthèse de M1 et prendre position dans la question présentée par le dossier de synthèse.

Il peut envisager une nouvelle perspective, le dossier de synthèse ayant révélé que la question n'était pas si pertinente.

Il suppose les mêmes aptitudes que pour le dossier de synthèse. Toutefois, le mémoire aura **une dimension de problématisation** plus accentuée, traitée de manière plus personnelle.

En effet, le mémoire permet d'évaluer notamment si le candidat est apte à mener un travail de doctorat, à entrer dans une réflexion personnelle, à pointer ce qui serait à traiter.

Le mémoire comportera **au maximum 150 000 signes**, espaces et notes comprises, soit **une soixantaine de pages** recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom et le prénom du candidat, le titre du mémoire avec le sous-titre : Mémoire présenté en vue de l'obtention du master en théologie (licence canonique de théologie), mention : X, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail, **au plus tard le 15 mai** (pour une soutenance en juin). Le choix de la date de soutenance se fait en concertation avec l'étudiant, le directeur de mémoire et le président du jury.

Le mémoire est à remettre en **trois exemplaires au secrétariat**. **Une version électronique obligatoire** doit être envoyée au directeur/directrice du mémoire et au directeur pédagogique.

Dans le cas d'un dossier de synthèse ou de mémoire en Bible, en plus des indications données *supra*, il sera demandé à l'étudiant de maîtriser une langue vivante (anglais ou allemand) afin d'honorer la recherche biblique ainsi qu'une langue ancienne (grec ou hébreu, selon le texte étudié), afin de travailler sur le texte original.

Pour le DS (M1)

L'étudiant présentera un débat exégétique, soit à partir d'un concept biblique dans un corpus donné, soit à partir d'un texte biblique. Pour cela, il fera dialoguer les auteurs retenus, prendra position et fournira une bibliographie.

Pour le mémoire (M2)

L'étudiant, à partir d'une question propre, fera une lecture critique d'un texte précisément délimité ou d'un dossier de textes et sera capable d'argumenter sa position dans la confrontation des positions étudiées. Il présentera une bibliographie raisonnée.

La participation et la validation des journées d'études et colloques

Les étudiants ayant participé à une journée d'études ou un colloque sont tenus de rédiger et d'adresser au directeur pédagogique **un compte-rendu** sous forme d'un document de deux pages environ (entre 5000 et 6000 caractères espace compris) comportant :

- une reformulation personnelle de la problématique de la journée d'études ou du colloque
- un aspect de méthodologie à souligner
- un point d'approfondissement théologique à retenir.

Outre la validation des crédits accordés par la participation à la journée d'études ou au colloque, cet exercice a pour objectif d'aider l'étudiant à en ressaisir les apports scientifiques au service de votre propre recherche universitaire.

Modalités de validation

- Chaque année totalise **60 crédits européens** (CE) incluant soit le dossier de synthèse en M1 soit le mémoire en M2.
- Si le cursus du baccalauréat canonique n'est pas complet, aucun diplôme ne sera délivré.
- Pour passer du M1 au M2 l'étudiant doit avoir obtenu **une moyenne de 12/20** pour l'ensemble des cours et séminaires, ainsi que **12/20** au dossier de synthèse.
- Seul le mémoire de M2 fait l'objet d'une **soutenance publique**, avec un jury de deux enseignants.
- Le passage du 2^e cycle au 3^e cycle n'est possible que si l'étudiant a obtenu une moyenne générale correspondant au moins à la mention Bien (ou équivalent), soit **14/20**.

Notes et mentions

La note déterminant la mention obtenue au Master est calculée de la manière suivante : moyenne des notes des examens validant les cours : 40 % + note du dossier de synthèse : 10 % + note du mémoire de M2 : 25% + note de la soutenance orale du mémoire : 25 %.

- de 10 à 11,99 : Passable
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- Plus de 16 : Très Bien (*Magna cum laude*)

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

Plagiat

La reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute (voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle). Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

Lors de leur inscription, les étudiants s'engagent formellement à respecter cette consigne en signant une charte de déontologie anti-plagiat (voir ci-après).

Dates à retenir

Mercredi 6 octobre 2021 de 15h30 à 17h : réunion de tous les étudiants de cycle de Master en **salle L329**

Vendredi 8 octobre 2021 : colloque inaugural de la Chaire universitaire Vulnérabilités de l'UCLy. Ce colloque pluridisciplinaire s'adresse notamment aux étudiants en Master et Doctorat ainsi qu'aux enseignants-chercheurs et universitaires de différentes disciplines. Des informations complémentaires seront données à la rentrée.